

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06/09/2012
* * * * *

Le 6 Septembre 2012, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,
Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,
MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François,
LEFÈVRE Guy

Excusé ayant donné procuration : M. FLEUR Dany à M. LEFÈVRE Guy,

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

* * * * *

1. ÉLECTIONS DES ADJOINTS SUITE A LA DÉMISSION DU PREMIER ADJOINT

Madame le Maire rappelle que Monsieur ROBIN Jean-Claude, 1^{er} adjoint a démissionné le 1er août 2012 de son poste à la suite de son départ à l'étranger. Afin de pallier à ce départ, elle demande au Conseil Municipal de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code des Communes et notamment les articles L. 2122-1 et L.2122-2,
Vu la délibération du 15 mars 2008 fixant le nombre des adjoints,
Vu la délibération du 12 mars 2009 fixant le taux d'indemnités des adjoints,
Vote à bulletins secrets et élit :

1^{er} adjoint :

Candidat : Madame PEREIRA Marie-Manuela
10 votants - majorité absolue : 6
1 blanc
9 pour

Madame PEREIRA Marie-Manuela est élue 1^{er} adjoint

2^{ème} adjoint :

Élu le 15 mars 2008 Monsieur GEFFRAY Jérôme – aucun autre postulant
Le conseil ne délibère pas **Monsieur GEFFRAY Jérôme reste 2^{ème} adjoint**

3^{ème} adjoint :

Candidat : Monsieur GAUDIN Jean-Pierre
10 votants - majorité absolue : 6
1 blanc
9 pour

Monsieur GAUDIN Jean-Pierre est élu 3^{ème} adjoint

2. ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Madame le Maire rappelle que Monsieur ROBIN Jean-Claude, 1^{er} adjoint a démissionné de son poste le 1^{er} août 2012 suite à la suite de son départ à l'étranger.

Par délibération du 15 mars 2008, Monsieur ROBIN Jean-Claude avait été nommé délégué titulaire à la Communauté de Communes du Castelrenaudais. Le conseil est invité à délibérer pour renommer un membre titulaire en remplacement de Monsieur ROBIN et un membre suppléant en remplacement du membre suppléant qui devient titulaire

Sont proposés :

Délégués titulaires :

Mme VIAUD Anne-Marie, Maire et Madame PEREIRA Marie-Manuela, 1^{ère} adjointe anciennement suppléante qui devient membre titulaire

Délégués suppléants :

Monsieur GEFFRAY Jérôme 2^{ème} adjoint et Monsieur GAUDIN Jean-Pierre 3^{ème} adjoint

Le conseil municipal vote et nomme à l'unanimité comme délégués à la Communauté de Communes du Castelrenaudais :

Déléguées titulaires :

- **Madame VIAUD Anne-Marie**, Maire, demeurant 1 rue de Blémars 37110 Dame-Marie-les-Bois
- **Madame PEREIRA Marie**, 1^{ère} adjointe, demeurant 24 rue du Vau Corneille 37110 Dame-Marie-les-Bois

Délégués suppléants :

- **Monsieur GEFFRAY Jérôme**, 2^{ème} adjoint, demeurant 20 rue de Blémars 37110 Dame-Marie-les-Bois qui participera à la commission économique de la Communauté de Communes en remplacement de Monsieur ROBIN.
- **Monsieur GAUDIN Jean-Pierre**, 3^{ème} adjoint, demeurant La Picardière 37110 Dame-Marie-les-Bois

3. ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SIVOM

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur ROBIN Jean-Claude, il convient de renommer un délégué titulaire au SIVOM.

Se porte candidat :

Délégué titulaire : Monsieur GEFFRAY Jérôme, 2^{ème} adjoint

Le conseil municipal, vote et nomme, à l'unanimité comme **délégué au SIVOM :**

Délégué titulaire : Monsieur GEFFRAY Jérôme, 2^{ème} adjoint, demeurant 20 rue de Blémars 37110 Dame-Marie-les-Bois

Monsieur GEORGE François, conseiller municipal reste **délégué titulaire** et **Monsieur DUVILERS Christophe**, conseiller municipal reste **délégué suppléant**.

4. ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SATESE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur ROBIN Jean-Claude, il convient de renommer un délégué suppléant au SATESE

Se porte candidat :

Déléguée suppléante : Madame PETAY Jocelyne, conseillère municipale

Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme **déléguée suppléante au SATESE :**

Madame PETAY Jocelyne, Conseillère Municipale, demeurant 18 rue du Vau Corneille 37110 Dame-Marie-les-Bois

Monsieur GAUDIN Jean-Pierre, 3^{ème} adjoint, domicilié à La Picardière 37110 Dame-Marie-les-Bois, reste **délégué titulaire**

5. ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SIAEP DE LA GÂTINE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur ROBIN Jean-Claude, il convient de renommer un délégué suppléant au **SIAEP DE LA GÂTINE**

Se porte candidat :

Déléguée suppléante : Madame PEREIRA Marie Manuela, 1^{ère} adjointe

Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme **déléguée suppléante au SIAEP DE LA GÂTINE**

Madame PEREIRA Marie Manuela, 1^{ère} adjointe, domiciliée 24 rue du Vau Corneille 37110 Dame-Marie-les-Bois,

- Madame VIAUD Anne-Marie, Maire, demeurant 1 rue de Blémars 37110 Dame-Marie-les-Bois
- Monsieur FLEUR Dany, conseiller municipal, demeurant La Bretau dière 37110 Dame-Marie-les-Bois

Demeurent délégués titulaires au SIAEP DE LA GÂTINE

- Monsieur DEHAEN, conseiller municipal, demeurant 16 rue du Pavot 37110 Dame-Marie-les-Bois demeure **délégué suppléant au SIAEP DE LA GÂTINE**

6. FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur ROBIN Jean-Claude, il convient de le remplacer au sein des commissions pour lesquelles il avait été élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide la révision des commissions communales suivantes :

1° - FINANCES

- Madame Anne Marie VIAUD
- Monsieur Dany FLEUR
- Monsieur Jérôme GEFFRAY
- Monsieur Christophe DUVILERS
- Monsieur Jean-Pierre GAUDIN
- Madame Marie PEREIRA

2° - VOIRIE COMMUNALE

- Madame Anne-Marie VIAUD
- Monsieur Dany FLEUR
- Monsieur Jean-Pierre GAUDIN
- Monsieur Guy LEFÈVRE
- Monsieur Christophe DUVILERS
- Monsieur François GEORGE

4° - APPEL D'OFFRES

- Madame Anne-Marie VIAUD
- Monsieur Jérôme GEFFRAY
- Monsieur Dany FLEUR
- Madame Marie PEREIRA
- Monsieur François GEORGE
- Monsieur Dominique DEHAEN

5° - BÂTIMENTS

- Madame Anne-Marie VIAUD

- Monsieur Dany FLEUR
- Monsieur Jérôme GEFFRAY
- Monsieur Guy LEFÈVRE
- Monsieur Dominique DEHAEN
- Monsieur Jean-Pierre GAUDIN

7. CHOIX DU SCENARIO DU PROJET TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le 20 juin 2012, le Cabinet Nouveaux Territoires mandaté par la Communauté de Communes a présenté aux conseillers municipaux quatre scénarii dans le cadre de ce projet de territoire pour les années 2012-2018.

L'ensemble des résultats de ce travail a été transmis à tous les conseillers municipaux et a fait déjà l'objet d'un premier débat au Conseil Municipal de Dame-Marie-les-Bois lors de la séance du 17 juillet 2012.

Madame le Maire souhaite que le Conseil au complet puisse s'exprimer à nouveau afin que les délégués puissent voter pour ces scénarios en prenant en compte l'expression du conseil.

Elle rappelle les quatre scénarii présentés commune suit :

LES SCÉNARIOS DE TRAVAIL			
Deux scénarios « extrêmes » :			
Scénario 1 :	Scénario 2 :		
Financement de l'ensemble du projet de territoire, Sans piscine	Financement de la piscine, sans autre nouvelle action		
Deux scénarios de « compromis » :			
Scénario 3 :	Scénario 4 :		
Financement de la rénovation de la piscine et de l'ensemble des nouvelles actions du projet	Financement ce la piscine neuve Et d'une partie des nouvelles actions du projet 2 hypothèses de hausse de fiscalité		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">4 – 1 : TH</td> <td style="text-align: center;">4 – 2 : TH + TF bâti</td> </tr> </table>	4 – 1 : TH	4 – 2 : TH + TF bâti
4 – 1 : TH	4 – 2 : TH + TF bâti		

Elle précise que le scénario 3 "piscine rénovée" est une piscine non couverte et qu'il serait souhaitable que les enfants de la communauté puissent apprendre à nager dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dans une piscine couverte. Elle rappelle qu'une piscine couverte (scénario 4) renforcerait l'attractivité du territoire.

Le problème soulevé par le scénario 4 - sept millions d'euros d'investissement - que sans prendre en compte les subventions - la communauté peut supporter, reste bien sûr le déficit de fonctionnement d'une piscine évalué à 300 000 € par an mais le projet de territoire pourrait se réaliser à 80 %.

Les éléments du débat étant posés, Madame le Maire fait procéder à un vote indicatif à bulletins secrets sur les scénarii proposés, les conseillers indiquant un premier et un second choix.

Résultats (10 votants)

Premier choix :

- scénario 1 : 5 voix
- scénario 2 : 0 voix
- scénario 3 : 4 voix
- scénario 4 :
 - H1 : 0 voix
 - H2 : 1 voix

Second choix :

- scénario 1 : 3 voix
- scénario 2 : 1 voix
- scénario 3 : 4 voix
- scénario 4 :
 - H1 : 0 voix
 - H2 : 1 voix

Les délégués de la commune au Conseil Communautaire prennent acte du choix exprimé par le Conseil Municipal.

8. FICHER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la charte de déontologie concernant l'utilisation du fichier partagé de la demande locative sociale validée lors du comité de pilotage départemental du 4 juillet dernier. Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de son contenu et à délibérer.

Entendu le rapport de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après avoir étudié le contenu de la charte de déontologie,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPROUVER le contenu de la charte de déontologie concernant l'utilisation du fichier partagé de la demande locative sociale et d'y ADHÉRER
- S'ENGAGE à la respecter dans l'utilisation future de l'outil

9. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Un précédent groupement de commande portant sur le contrôle des équipements sportifs a déjà été réalisé entre les communes incluses dans le périmètre de la communauté de communes du Castelrenaudais.

Ce marché, avait été passé pour l'ensemble des collectivités concernées, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum et s'est achevé au cours de l'année 2009.

Le groupement de commande 2012 procédera de la même manière à savoir :

- Le marché pour l'ensemble des collectivités concernées sera passé pour une période d'un an renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum.

Entendu le rapport de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADHÉRER à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de contrôle d'équipements sportifs.

10. CONTRAT D'EMPLOI OCCASIONNEL CONCERNANT LA SURVEILLANCE DANS LES LOCAUX SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire que les élèves de l'école soient surveillés dix minutes avant la prise en charge par les professeurs de l'école le matin, le car scolaire arrivant avant cette prise en charge.

Cette surveillance incombe à la commune, ce qui justifie ce contrat, même pour un temps de travail très limité.

11. PRISE EN CHARGE DE L'ASSURANCE DU LOCAL ABRITANT LE TRACTEUR TONDEUSE DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur tondeuse de la commune est entreposé dans le hangar d'un habitant de Dame-Marie-les-Bois. Ce dépôt occasionne un surcoût de cotisation

d'assurance pour ce concitoyen qui s'élève pour la période du 10 juillet au 31 décembre 2012 à 17,78 €. Madame le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de prendre en charge ce surcoût par la commune.

Entendu le rapport de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité :

- Le remboursement du surcoût de la cotisation d'assurance de Monsieur DABERT Raymond par la commune soit 17,78 €
- La prise en charge du surcoût de cotisation d'assurance pour entrepôt du tracteur tondeuse dans le hangar d'un habitant de Dame-Marie-les-bois qui pourrait survenir dans les années suivantes

12. REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LA DIRECTRICE ET UNE INSTITUTRICE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE DAME-MARIE-LES-BOIS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les factures payées par la Directrice de l'École Primaire Madame VIGNERON Mélanie pour des dépenses concernant l'école de Dame-Marie-les-Bois pour un montant de 78,55 € ainsi que celle d'une institutrice de l'école primaire Mademoiselle FLATTET Céline pour un montant de 8,00 €.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement de la Directrice et de l'institutrice de l'École de Dame-Marie-les-Bois.

Entendu le rapport de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- le remboursement des sommes engagées par la directrice de l'École Primaire Madame VIGNERON Mélanie soit 70,55 €
- le remboursement des sommes engagées par l'institutrice de l'École Primaire Mademoiselle FLATTET Céline soit 8,00 €

13. MISE À DISPOSITION DU BROEUR MOBILE POUR LE BROUAGE DE DÉCHETS VERTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Castelrenaudais a procédé à l'acquisition d'un broyeur mobile pour le broyage des déchets verts. Ce broyeur est mis à la disposition des communes composant la Communauté de Communes. Ce broyeur est de marque BUGNOT THIERON BVE 55.

Madame le Maire présente au Conseil un projet de convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de ce broyeur mobile aux communes membres de la Communauté de Communes. Cette présente convention est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois fois un an.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Entendu le rapport de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du broyeur mobile pour le broyage des déchets verts.

14. QUESTIONS DIVERSES

Informations

Les travaux de voirie sont prévus fin septembre et ceux du busage courant octobre.

Informations rentrée

Trois classes de :

- 20 élèves (11 CM1 et 9 CM2) Madame AMIGUES Hélène
- 22 élèves (18 CE2 et 4 CM1) Madame FLATTET Céline
- 20 élèves (12 CP et 8 CE1) Madame VIGNERON Mélanie

Cantine

Fréquentation : 52 élèves en moyenne

Ramassage scolaire :

Le car est surveillé par Madame CHESSERON dont le salaire est pris en charge par les trois communes
18 Élèves de Dame-Marie-les-Bois fréquentant la garderie ou les classes maternelles

Virades de l'espoir contre la mucoviscidose :

La population est invitée à participer nombreuse le **dimanche 30 septembre**

→ à la randonnée pédestre

→ au lâcher de ballon

Madame le Maire remercie le Comité des Fêtes pour sa participation

Prochain conseil le 11 octobre 2012

A Dame-Marie-les-Bois, le 17 septembre 2012

Madame le Maire

Anne-Marie VIAUD